



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2009

Séance ordinaire du 25 septembre 2009

- 2009-38** conventions annuelles relatives à l'insertion par l'activité économique
- 2009-39** mandat donné à la collectivité régionale pour représenter la Commune de Montsinéry-Tonnégrande quant au recours judiciaire déposé à la suite des pertes de recettes consécutives au non-relèvement de la taxe sur les carburants
- 2009-40** modification du plan de financement de l'étude préalable à la mise en œuvre d'opérations d'aménagement de l'ensemble du secteur La Carapa
- 2009-41** prise d'acte de l'exercice du pouvoir par la commune d'organiser le réseau de distribution de l'électricité et demande de la création du Syndicat d'électricité de la Guyane
- 2009-42** aménagement des berges de Montsinéry et plan de financement
> certificat administratif du 19 octobre 2009 attestant une erreur de transcription
- 2009-43** modification du plan de financement de la construction du groupe scolaire de Tonnégrande
- 2009-44** participation des élus au 92^e congrès des maires et des présidents de communautés de France
- 2009-45** décision modificative 2010-03 relative à des inscriptions et mouvements budgétaires : construction du groupe scolaire de Tonnégrande, aménagement de la place de l'église de Montsinéry
- 2009-46** indemnité de cherté de vie
- 2009-47** création d'une zone d'activité à vocation économique, industrielle et commerciale à Quesnel-Ouest



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2009**

DATE DE CONVOCATION

15 Septembre 2009

DATE D’AFFICHAGE

15 Septembre 2009

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 10
ABSENTS : 05
QUORUM : 08
PROCURATIONS : 01

DELIBERATION N°2009/44/M-T

L’AN DEUX MILLE NEUF LE VINGT CINQ SEPTEMBRE Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE** Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère

ABSENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Madame **Pauline TARCY**, Conseillère ayant donné procuration à Madame **Liliane DAUPHIN**, Conseillère.

REPUBLIQUE DE LA GUYANE
Bureau central du courrier

14 OCT. 2009

ARRIVEE

TRANSMIS A.....

.....

Délibération n°2009/44/ MT
Approuvant la Participation des élus au
92^{ème} Congrès des Maires et des
Présidents de Communauté de France

Objet : Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France.

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Chaque année, courant Novembre, se déroule le Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France à Paris Porte de Versailles.

Cette année les dates prévus sont les 17, 18 et 19 Novembre 2009, avec pour thème :
« *Entre crise et réformes : le Maire, force de proximité.* »

A l'occasion de ce congrès les élus ont la possibilité de pouvoir échanger avec leurs collègues de différentes Régions de France, mais également par la présence de nombreuses expositions d'entreprises de pouvoir approcher toutes les innovations intéressant les communes.

Je souhaite que tous les élus puissent profiter de ce moment privilégié et je vous propose que chaque année deux de nos collègues puissent y participer.

Compte tenu de cette suggestion, je vous demande de bien vouloir décider de la désignation des collègues par tirage au sort ou autre forme de désignation et pour cela délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire concernant la participation des Conseillers Municipaux au Congrès des Maires ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré,



.../...

DECIDE :

Article 1 : **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de faire participer chaque année 2 ou 3 Conseillers Municipaux au Congrès des Maires et des Présidents de Communauté de France.

Article 2 : **ENTERINE** le tirage au sort suivant pour l'exercice 2009 :

- Monsieur **Jocelyn PRALIER**, 1^{er} Adjoint
- Monsieur **Vincent MAYEN**, Conseiller Municipal.

Article 3 : **DEMANDE** à Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions utiles et nécessaires au déplacement et à l'hébergement de ces personnes.

ADOPTÉE PAR ONZE (11) VOIX CONTRE ZERO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 25 Septembre 2009

Le Maire,



Patrick LECANTE

Publication le :

